



Grève d'alerte 13 juillet : Stop à la stratégie suicidaire de la direction générale Informations à tous les collègues du CNFPT

Le directeur général du CNFPT peut-il décider seul, en contournant les instances Conseil d'administration et CNO, de détruire le CNFPT ?

Dans un mail du mercredi 28 juin à 19H46 à tous les directeurs de structure de l'établissement, le directeur général du CNFPT prétends décider seul et de manière unilatérale de transformer le CNFPT en un établissement de formation à distance.

En effet, dans son mail, il indique :

*« Après consolidation des informations concernant l'offre nationale 2018, **des compléments de travaux de réingénierie** restent encore à conduire pour atteindre les objectifs fixés, ce qui est la volonté de l'établissement.*

Dans ce contexte, il convient d'adapter les travaux de programmation que vous avez pu débiter au niveau de votre structure et à l'échelle de vos espaces de coopération. La structure et le référencement de l'offre nationale seront communiqués le 22 août prochain : il est donc nécessaire de reporter les travaux de programmation après cette échéance.

Le calendrier global de construction de l'offre 2018 va donc devoir être révisé. Le calendrier définitif vous sera prochainement communiqué. Je peux juste ce soir vous indiquer que le calendrier prévisionnel s'établit à ce jour comme suit :

Étapes du processus	Calendrier initial	Calendrier révisé
Finalisation de la structure de l'offre nationale par les concepteurs	22/06	28/07
Diffusion de la base de données de l'offre nationale aux structures	22/06	22/08
Finalisation de la saisie de l'offre nationale	22/06	19/09
Comité de relecture de l'offre nationale	5-6/07	27-28/09
Programmation de l'offre (instituts)	Du 22/06 au 15/09	Du 22/08 au 22/09
Programmation de l'offre (délégations)	Du 22/06 au 13/10	Du 22/08 au 13/10
Préparation de la publication	13/10-13/11	13/10-13/11

Le directeur général peut-il décider seul de modifier ce calendrier de programmation ?

Mais surtout derrière le terme de « *des compléments de travaux de réingénierie* », il s'agit de la volonté d'une hybridation massive des formations c'est-à-dire substituer les formations à distance aux formations en présentiel.

C'est une transformation de la nature même du CNFPT qui est en jeu.

Et cela en dehors de toute décision des instances du CNFPT : le Conseil d'Administration et le CNO.

Dans ces conditions : une question est posée : qui peut accepter que le directeur général du CNFPT décide seul de la transformation de nature du CNFPT et de la liquidation générale du service public de formation professionnelle ?

Face à la tentative de coup de force du directeur général du 28 juin, une réaction d'ampleur des agents de l'établissement s'annonce !

Dans toutes les structures, dans tous les services, auprès de l'immense majorité des collègues, cet énième coup de force du directeur général suscite exaspération et colère.

Dans tout l'établissement, de très nombreux collègues préparent activement la grève du 13 juillet.

Dans de très nombreuses structures (DR, Instituts, siège) des assemblées du personnel sont convoquées. (une vingtaine à ce jour sont en préparation)

Non à la mise sous tutelle des syndicats du CNFPT !

Dans le même temps, la directeur général convoque dans l'urgence une réunion de remise en cause des droits et libertés syndicales le 18 juillet. Nous avons décidé de boycotter cette réunion.

Nous refusons de nous laisser museler. On n'achètera pas notre signature sur un protocole de mise sous tutelle des syndicats du CNFPT.

Nous exigeons l'abandon de ce coup de force contre les libertés syndicales au sein du CNFPT.

Plus que jamais : nous maintenons nos revendications

Dans le cadre du préavis de grève, la direction générale rencontre les représentants des organisations syndicales ce 10 juillet à 18H30.

Nous maintenons l'ensemble des revendications du préavis de grève :

- La suspension immédiate du processus d'hybridation et le maintien de la programmation actuelle
- Le maintien des effectifs. Non au chantage sur les suppressions des emplois
- Négociations d'ensemble sur les conditions de travail et la carrière des agents : nouveaux logiciels, nouveaux outils, nouveaux projets, procédures, management, droit à la mobilité interne, droit à la carrière...
- Maintien des droits et libertés syndicales actuels
- Le retour au 1%

Nous demandons la convocation des instances décisionnelles du CNFPT – le Conseil d'administration et le Conseil National d'Orientation- avant toute décision concernant l'offre de programmation 2018.

Nous tiendrons informés l'ensemble des collègues du CNFPT et les représentants au Conseil d'administration et au CNO de la rencontre du 10 juillet.

Paris, le 10 juillet 2017
